

Des avocats vont déposer un recours contre l'obligation du masque dès 6 ans

Article rédigé par *RT France*, le 22 novembre 2020

Source [RT France] A l'occasion de la journée internationale des droits de l'enfant, un collectif d'avocats, saisi par des parents d'élèves, compte déposer ce 20 novembre un recours devant le Conseil d'Etat contre l'obligation du port du masque dès six ans. Dans de nombreux départements français, comme dans le Gers, l'Eure, l'Hérault, l'Isère, ou encore La Haute-Garonne, des parents d'élèves s'opposent à l'obligation, en vigueur depuis le 5 novembre, du port du masque dans les écoles dès l'âge de six ans. Des pétitions circulent au niveau local réclamant la levée de cette obligation.

Poussé par cet élan de contestation, un collectif d'avocats a annoncé ce 20 novembre son intention de déposer un recours devant le Conseil d'Etat contre l'obligation du port du masque dès l'âge de six ans à l'école, selon les informations recueillies par Franceinfo. Dans un communiqué obtenu par la chaîne d'information, ces avocats qui se disent saisis par plusieurs parents d'élèves, estiment que la mesure est «disproportionnée». Une souffrance tant psychologique que physique «L'intérêt supérieur de plus de 4 millions d'enfants de 6-11 ans n'a, à aucun moment, été pris en considération, et ce en violation des dispositions constitutionnelles et internationales», dénoncent ces avocats relayés par Franceinfo. Ils évoquent «la souffrance tant psychologique que physique occasionnée par le port du masque 8 heures par jour chez de nombreux enfants», disant s'appuyer sur des constatations de professionnels de santé contactés par leurs soins. Il cite notamment des maux de tête, complications ORL, affections dermatologiques, pathologies psychiques comme de l'angoisse ou de l'agressivité.

En savoir plus sur RT France :

<https://francais.rt.com/france/80895-saisis-par-parents-avocats-vont-deposer-un-recours-contre-obligation-du-n>

22/11/2020 07:00